

France-Rueil-Malmaison: Construction work for highways, roads**OJ S 190/2017 04/10/2017****Contract notice****Works****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Autoroutes du Sud de la France
Postal address: 12 rue Louis Blériot — CS 30035
Town: Rueil-Malmaison Cedex
NUTS code: FR105 Hauts-de-Seine
Postal code: 92506
Country: France
E-mail: gabriel.blanchard@vinci-autoroutes.com
Internet address(es):
Main address: <http://www.vinci-autoroutes.com>

I.3. Communication

Access to the procurement documents is restricted. Further information can be obtained at:
<http://www.vinci-autoroutes.com>
Additional information can be obtained from another address:
Official name: ASF / DOIE
National registration number: DOIE — 337 chemin de la Sauvageonne — BP 40200 — 84107
Orange cedex
Postal address: 337 chemin de la Sauvageonne — BP 40200
Town: Orange
NUTS code: FRL06 Vaucluse
Postal code: 84107
Country: France
Contact person: ASF/DOIE — M. Blanchard — 337 chemin de la Sauvageonne — BP 40200
— 84107 Orange cedex
E-mail: gabriel.blanchard@vinci-autoroutes.com
Telephone: +33 0490113416
Fax: +33 0490113475
Internet address(es):
Main address: <http://www.vinci-autoroutes.com>
Tenders or requests to participate must be submitted to the following address:
Official name: ASF/DOIE
National registration number: DOIE — 337 chemin de la Sauvageonne — BP 40200 — 84107
Orange cedex
Postal address: 337 chemin de la Sauvageonne — BP 40200
Town: Orange
Postal code: 84107
Country: France
Telephone: +33 0490113416

E-mail: gabriel.blanchard@vinci-autoroutes.com

NUTS code: FRL06 Vaucluse

Internet address(es):

Main address: <http://www.vinci-autoroutes.com>

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Société de droit privé

I.5. Main activity

Other activity: Concessionnaire autoroutier

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Bifurcation A8/A51 phase 1.

II.1.2. Main CPV code

45233100 Construction work for highways, roads

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Travaux de terrassement, d'ouvrage d'Art, d'assainissement, de chaussée, et d'équipements.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

45233110 Motorway construction works

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRL04 Bouches-du-Rhône

Main site or place of performance: Aix-en-Provence.

II.2.4. Description of the procurement

Les travaux principaux sont:

- Démolition reconstruction de la passerelle piétonne enjambant l'A51,
- Création de la bretelle depuis A51 nord vers A8 ouest,
- Réaménagement de la bretelle depuis A51 nord vers A8 est,
- Création de 3 bassins,
- Création de 2 ouvrages d'art de franchissement d'une voie ferrée et d'une voirie communale.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6.

Estimated value

Value excluding VAT: 9 500 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 20

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Modalités de financement et de paiement: Origine du financement 100 % ASF. Aucune avance ne sera accordée au titulaire. Les prix seront révisables. Les comptes seront réglés sous forme d'acomptes périodiques dans un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou de transmission du projet de décompte par le titulaire.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Justifications à produire par les entreprises candidates, soit en tant qu'opérateur économique individuel, soit en tant que membre d'un groupement:

— Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés publics, mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de candidature en groupement d'entreprises, cette déclaration est à fournir par chacun des cotraitants.

— Les attestations d'assurances responsabilités civiles et travaux.

— Une lettre de candidature mentionnant le nom, dénomination et adresse du candidat. En cas de groupement, lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque cotraitant ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque prestataire.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

— Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, sur les trois derniers exercices disponibles, ou équivalent.

Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques conjoints avec mandataire commun solidaire, le Maître d'Ouvrage, après analyse de la capacité financière du mandataire au regard de l'étendue globale du marché, se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le chiffre d'affaires annuel minimal exigé est de deux fois la part annualisée de la valeur estimée du marché.

III.1.3. Technical and professional ability

Minimum level(s) of standards possibly required:

— Certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants ou preuve équivalente par tout moyen: qualification FNTP ou équivalent 1121, 2313, 2341, 311, 3121.

En l'absence de qualification(s), la preuve de la capacité technique et professionnelle du candidat peut être apportée notamment par un dossier de références de moins de cinq ans portant sur des travaux de même nature à ceux demandés pour obtenir les identifications professionnelles FNTP 1121, 2313, 2341, 311, 3121. Dans ce cas, le dossier de références devra être soutenu par des attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants (certificats de capacité).

Les candidats étrangers pourront produire les qualifications dans leur langue d'origine. Ils devront les accompagner de leur traduction en français.

— Présentation d'une liste de travaux exécutés de même nature, sur infrastructures routières à fortes contraintes d'exploitation, au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. En cas de candidature en groupement d'entreprises, le mandataire devra indiquer parmi les travaux listés, ceux pour lesquels il a assuré la coordination.

— Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

— Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché.

Les candidats étrangers devront produire les documents exigés, ci-avant, dans leur langue d'origine, accompagnés de leur traduction en français.

NOTA:

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques économiques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques, économiques et financières d'autres opérateurs économiques (cotraitants et/ou sous-traitants) quelle que soit la nature juridique des liens l'unissant à ces opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché, en produisant un engagement écrit de ce ou ces opérateurs économiques ou tout autre moyen de preuve équivalent.

Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques, quelle qu'en soit la forme, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement s'il apparaît, après analyse des références et des capacités techniques du mandataire, que celui-ci ne présente pas les références et capacités techniques suffisantes pour coordonner les prestations des membres du groupement.

Les renseignements demandés en III.1 peuvent être remplacés par les documents dûment remplis respectivement DC1 et DC2 (version en vigueur), téléchargeable sur le site: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Restricted procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.1. Previous publication concerning this procedure

Notice number in the OJ S: [2017/S 123-248525](#)

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 06/11/2017 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

La procédure suivie pour la passation du marché concerné étant de type «procédure restreinte», seuls les candidats agréés seront admis à remettre une offre dans le délai imparti. Le dossier de consultation des entreprises (cahier des charges) ne sera mis à disposition qu'à compter de l'envoi des lettres de consultation aux candidats agréés.

Les candidats doivent produire un dossier de candidature complet, au regard des pièces demandées ci-avant, au format papier, accompagné d'un support informatique non réinscriptible (CD-ROM ou DVD-ROM), comprenant ces mêmes pièces au format numérique PDF, sous enveloppe cachetée.

L'envoi des dossiers de candidatures par voie électronique n'est pas autorisé

L'envoi sera fait par pli recommandé avec accusé de réception, ou remis contre récépissé à l'adresse mentionnée en section I.3) -> «Les offres ou les demandes de [...]».

Horaires d'ouverture du service mentionné en section I.3): du lundi au vendredi, de 09h00 — 12h00 et de 14h00 à 16h00

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la transmission du dossier de candidature fera l'objet d'un pli unique.

L'enveloppe extérieure ne devra pas porter le nom du/des opérateur(s) économique(s) mais mentionner uniquement:

AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE
Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est
A l'attention du Bureau d'Etudes de la DOIE
" Bifurcation A8/A51 phase 1 "

Appel à candidature du 06/11/2017

NE PAS OUVRIR avant la date prévue »

Les plis parvenus après la date et l'heure fixées en section IV.2.2 ci-avant seront renvoyés sans être ouverts à leur auteur.

Durée du marché: 20 mois environ selon un démarrage prévisionnelle au deuxième semestre 2018.

Forme juridique de l'attributaire: Le(s) marché(s) sera (seront) attribué(s) à un opérateur économique, ou à un groupement d'opérateurs économiques solidaires avec désignation d'un mandataire commun ou à un groupement d'opérateurs économiques conjoints avec désignation d'un mandataire commun solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du marché. En cas de groupement, le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la candidature.

Il est précisé qu'un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché (lot) et ne peut signer plus d'une offre (pour un lot concerné).

Pour éviter de fausser la concurrence, un cotraitant ne pourra pas être retenu dans plusieurs groupements.

En outre, de manière générale, un opérateur économique ne pourra signer plus d'une offre (pour un même lot).

Si plusieurs entités sans personnalité juridique (agences, établissements secondaires ...) d'un même opérateur économique, se portent candidates à une même consultation, le maître d'ouvrage demandera à ces entités que ne soit maintenue que la candidature d'une seule d'entre elles, effectivement habilitée à engager l'opérateur économique. A défaut de désistement(s) volontaire(s) permettant d'atteindre ce résultat dans le délai imparti, le maître d'ouvrage procédera au rejet de la candidature de ces entités pour ce seul motif.

Après examen de la complétude du dossier de candidature et de l'aptitude des candidats à exercer l'activité professionnelle, la capacité des candidats à exécuter les prestations objet du marché sera évaluée, sur la base des renseignements et documents demandés en section III. 1, au regard:

- de leur capacité économique et financière;
- de leur capacité technique et professionnelle ainsi que de leur expérience en rapport avec l'opération.

L'attention des candidats est attirée sur l'absence de fixation préalable, par ASF, d'un nombre minimum et d'un nombre maximum de candidats qui seront admis à présenter une offre.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de grande instance de Nanterre

Postal address: 179-191 avenue Joliot Curie

Town: Nanterre Cedex

Postal code: F-92020

Country: France

Telephone: +33 140971010

Fax: +33 147243161

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

L'opérateur économique dispose de la faculté de former les recours suivants devant le Tribunal de grande instance de Nanterre:

un référé précontractuel avant la signature du marché sur le fondement des dispositions des articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009; un délai de seize (16) jours sera respecté entre la date d'envoi du courrier de rejet et la date de signature du marché. Ce délai sera ramené à onze (11) jours en cas d'envoi dudit courrier de rejet par courriel.

un référé contractuel après la signature du marché et au plus tard le trente-et-unième (31ème) jour suivant la publication de l'avis d'attribution sur le fondement des dispositions des articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009.

VI.5. Date of dispatch of this notice

29/09/2017